

**MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous informons que notre Assemblée Générale Ordinaire a lieu le 15 septembre 2025, à 17 heures, au Domaine de la Source 69270 à St Romain au Mont d'Or.

L'avis de réunion valant avis de convocation, incluant l'intégralité du texte des résolutions et les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été publié le 6 août 2025 au BALO.

Il est consultable sur le site du BALO à l'adresse suivante :

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/telechargements/BALO/pdf/2025/0806/202508062503999.pdf>

et sur le site www.artprice.com à l'adresse suivante :

<https://serveur.serveur.com/artmarket/information-reglementee/2025/>

L'avis de convocation a été publié le 25 août 2025 dans le journal d'annonces légales lyonpeople.com.

L'exposé des motifs et projet de résolutions à l'Assemblée, le formulaire de vote, la présentation du commissaire aux comptes titulaire dont la nomination est proposée à l'Assemblée, le rapport du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site www.artprice.com à l'adresse suivante :

<https://serveur.serveur.com/artmarket/information-reglementee/2025/>

Les documents prévus, notamment, par les articles L 225-115 et R225-83 du code de commerce sont tenus à votre disposition dans les délais légaux auprès de :

➤ **ARTMARKET.COM :**

- par courrier au siège social : Domaine de la Source 69270 St Romain au Mont d'Or,

ou

- par email : ag@artprice.com

ou

➤ **CIC :**

- par courrier : 6 avenue de Provence - 75441 Paris Cedex 9,

ou

- par mail : serviceproxy@cic.fr

Nous vous informons que le nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital d'Artmarket.com à la date de la publication de l'avis de réunion étaient les suivants :

Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote théoriques*	Nombre total de droits de vote réels*
6 651 515	8 760 335	8 760 335

(*) Toutes les actions de la société disposent des mêmes droits de vote à l'exception des actions auto-détenues qui perdent leur droit de vote et des actions détenues sous la forme nominative depuis plus de 2 ans qui bénéficient de droits de vote double.